

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 51
- présents suppléants : 1
- procurations : 12
- absents : 18
- votants : 64

## DÉLIBÉRATION n° 2018/008

*Annule et remplace la délibération n°2018-008 visée en Préfecture le 23/02/2018*

L'an deux mille dix-huit et le 15 février à 18 heures 30, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 7 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre DUTHU, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE

**Présents suppléants** : Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE),

**Titulaires ayant donné procuration** : Bruno FOURCADE à Loïg LE RUN, Philippe SOLAZ à Maurice LOUDET, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Patrick DARRE à Joëlle ABADIE, Eric DOUTRIAUX à Rose-Marie COLOMES, Alain DUCASSE à Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS à Jean-Claude JACOMET, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie DA BENTA à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD, Valérie DUPLAN à Céline CASSAGNEAU

**Absents** : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Bernard PRIEUR, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Joëlle PEYRO, Elisa PANOFRE, Gérard SABATHIE, François DABEZIES, Didier FAVARO, Stéphanie NOGUES, Hervé CARRERE

### **Objet : Action de sensibilisation des scolaires au développement durable - programme 2018**

Depuis 2013, la communauté de communes réalise des actions de sensibilisation des scolaires au développement durable en partenariat avec des associations du département. Ce projet rencontre un grand succès auprès des enseignants et du jeune public.

#### **Objectifs :**

- Mise en relation des atouts de notre territoire et du développement durable (paysages variés, panneaux photovoltaïques, microcentrale hydroélectrique, produits locaux, etc.)
- Découverte de l'environnement proche et de son fonctionnement
- Favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux auxquels chaque citoyen est aujourd'hui confronté.

C'est en concertation avec les enseignants et en cohérence avec les programmes des écoles que les thèmes sont choisis.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180215-2018-008r-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2018  
Date de réception préfecture : 02/03/2018

Programme prévisionnel :

- 4 demi-journées pour l'année scolaire 2017/2018 pour des animations dans les classes sous forme d'ateliers, d'expériences, etc. mis en œuvre par des associations locales spécialisées
- Des visites de terrain en lien avec les thèmes choisis
- Réalisation d'un projet pédagogique tout au long de l'année scolaire pour une restitution sur un site Internet accessible au grand public

Monsieur le Président propose de reconduire cette action pour l'année scolaire 2017-2018 avec un budget de 6 000 €.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

### DECIDE

- D'approuver le programme 2018 de sensibilisation des scolaires au développement durable,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2018,
- De mandater Monsieur le Président pour mettre en œuvre toutes les démarches inhérentes au projet.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le **02 MARS 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la

Affiché de réception en préfecture  
065-200070787-20180215-2018-008r-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2018  
Date de réception préfecture : 02/03/2018